



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Numéro de version : 01

Date de publication : 15 mars 2023

SECTION 1. Identification de la substance ou du mélange et de la société ou de l'entreprise

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial ou
nom du mélange Kit de réactifs API20E (SDS Transport)

Numéro d'enregistrement -

Synonymes **Aucun.**

Code produit 20120

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Dispositif médical pour le diagnostic in vitro

Utilisations déconseillées **Aucun connu.**

1.3. Données du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Nom de l'entreprise bioMérieux España
Adresse Manuel Tovar, 45-47
28034 Madrid
Numéro de téléphone 34 91 358 1142
Fax 34 91 358 0629
adresse email fiches.seguridad.españa@biomerieux.com

Fabricant

Nom de l'entreprise bioMérieux SA
Adresse Chemin de l'Orme - 69280 Marcy-l'Etoile - France
Numéro de téléphone +33(0)478877656
Fax +(1) 919 470 6819
adresse email gcs_microbiology@biomerieux.com

1.4. Numéro de
téléphone d'urgence + 34 91 562 04 20

SECTION 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Le mélange a été évalué et/ou testé pour les dangers physiques et les dangers pour la santé et l'environnement, et la classification suivante s'applique.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) et ses modifications ultérieures

Risques physiques		
Liquides inflammables	Catégorie 2	H225 - Liquide et vapeurs très inflammables inflammable.
Risques pour la santé		
Toxicité orale aiguë	Catégorie 4	H302 - Nocif en cas d'ingestion ingestion.
Toxicité aiguë par voie cutanée	Catégorie 4	H312 - Nocif par contact cutané fourrure.
Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 1A	H314 - Provoque des brûlures peau et blessures graves blessures oculaires graves.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1	H318 - Provoque des lésions oculaires tombes.

Toxicité spécifique chez certains
organes – exposition unique

Irritation respiratoire de catégorie 3
respiratoire

H335 - Peut irriter les voies respiratoires.
respiratoire.

Danger pour l'environnement

Dangereux pour le milieu aquatique; Catégorie 3
danger à long terme pour l'environnement
eau

H412 - Nocif pour
organismes aquatiques, avec effets
effets nocifs à long terme.

2.2. Éléments d'étiquette

Étiquetage conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 et à ses modifications ultérieures

Contient: 1-naphtol, acide acétique ... %, hydroxyde de potassium ; potasse caustique, CHLORURE DE FER (III)

Pictogrammes de danger



Un mot d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H225	Liquide et vapeur hautement inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H312	Nocif par contact avec la peau.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.
H318	Provoque de graves lésions oculaires.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention

P235	Conserver dans un endroit frais.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs.
P264	Bien se laver après manipulation.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Portez des gants/vêtements/protections oculaires/faciales/auriculaires de protection.

Répondre

P301 + P312	EN CAS D'INGESTION : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/si la personne se sent mal.
P330	Rincez-vous la bouche.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau.
P305 + P351 + P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer le lavage.
P362 + P364	Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser.
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.
P337 + P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Stockage

P403 + P233	Conserver dans un endroit bien ventilé. Bien refermer le récipient.
P403	Conserver dans un endroit bien aéré.

Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou locales. International.
------	---

Informations complémentaires dans
l'étiquette

Aucun.

2.3. Autres dangers

Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB/PBT de l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006

SECTION 3. Composition/informations sur les ingrédients

3.2. Mélanges

informations générales

Nom chimique	%	Numéro CAS / Numéro CE	Numéro d'enregistrement conforme à REACH	Nombre de indice	Remarques
Éthanol; alcool éthylique	10 - < 20	64-17-5 200-578-6	01-2119457610-43- XXXX603-002-00-5		

Classification: Infl. liquide 2;H225, occlus. irrit. 2;H319

Nom chimique	%	Numéro CAS / Numéro CE	Numéro d'enregistrement selon REACH	Numéro d'index	Remarques
Acide acétique à ... %	5 - < 10	64-19-7 200-580-7	01-2119475328-30- XXXX607-002-00-6		#
Classification : Gaz de pétrole liquéfié 3 ; H226, Tox. aiguë 4 ; H312 ; (ETA : 1060 mg/kg pc), Tox. aiguë 4;H332;(ETA : 11,400000000000004 mg/l), Corrosif pour la peau 1A;H314, Lésion oculaire 1;H318, Toxicité aquatique chronique 3;H412 Limite spécifique pour l'organisme cible Corrosif pour la peau 1A;H314 : C ≥ 90 %, Corrosif pour la peau 1B;H314 : 25 % ≤ C < 90 %, Irrit. Concentration : peau 2 ; H315 : 10 % ≤ C < 25 %, Lésion oculaire 1 ; H314 : C ≥ 25 %, Oc. irritant. 2;H319 : 10 % ≤ C < 25 %					
Hydroxyde de potassium; potasse caustique	5 - < 10	1310-58-3 215-181-3	01-2119487136-33- XXXX019-002-00-8		
Classification : Ag- Tox. 4 ; H302 ; (ATE : 500 mg/kg pc), Corrosif pour la peau 1A ; H314, Lésion oculaire 1 ; H318, Toxicité aquatique chronique 3 ; H412 Limite spécifique pour l'organisme cible Corrosif pour la peau 1A ; H314 : C ≥ 5 %, Corrosif pour la peau 1B ; H314 : 2 % ≤ C < 5 %, Irritant Concentration : 2 ; pour la peau 2 ; H315 : 0,5 % ≤ C < 2 %, Lésion oculaire 1 ; H314 : C ≥ 2 %, Irritant pour l'oxygène H319 : 0,5 % ≤ C < 2 %					
1-naphtol	1 - < 3	90-15-3 201-969-4	-	604-029-00-5	
Classification : Ag- Tox. 4 ; H302 ; (ATE : 500 mg/kg pc), Ag. Tox. 4 ; H312 ; (ATE : 1100 mg/kg pc), Ag. Tox. 2 ; H330 ; (ATE : 0,097 mg/l), Irrit. cutanée 2 ; H315, Lésion oculaire 1 ; H318, STOT unique 3 ; H335, Toxicité aquatique chronique 2 ; H411					
CHLORURE DE FER (III)	1 - < 3	7705-08-0 231-729-4	-	-	
Classification : Ag- Tox. 2 ; H300 ; (ATE : 28 mg/kg pc), Corrosif pour la peau 1C ; H314, Lésion oculaire 1 ; H318, Toxicité aquatique chronique 2 ; H411					

Liste des abréviations et des symboles qui peuvent être utilisés ci-dessus

#: Les limites d'exposition syndicales en milieu de travail s'appliquent à cette substance.

M : Facteur M

PBT : persistant, bioaccumulable et toxique. vPvB : très persistant et très bioaccumulable.

Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage massique, sauf si le composant est un gaz. Les concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

Commentaires sur les composants

Le texte intégral de toutes les phrases H est fourni dans la section 16.

SECTION 4. Premiers secours

informations générales

Pas disponible.

4.1. Description des premiers secours Inhalation Non disponible.

Contact avec la peau

Retirer immédiatement tous les vêtements contaminés. Laver immédiatement la peau à grande eau. Consulter un médecin si une irritation apparaît et persiste.

Contact visuel

Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau pendant au moins 15 minutes. Retirer les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin si une irritation apparaît ou persiste.

Ingestion

Rincer abondamment la bouche. En cas d'ingestion : appeler immédiatement un centre antipoison ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Lésions cutanées brûlantes et corrosives. Provoque de graves lésions oculaires. Les symptômes peuvent inclure des picotements, un larmolement, des rougeurs, un gonflement et une vision trouble. Des lésions oculaires permanentes, y compris la cécité, peuvent survenir. Peut irriter les voies respiratoires.

4.3. Indication des soins médicaux et des traitements spéciaux à administrer immédiatement

Fournir des mesures générales de soutien et un traitement symptomatique. Les symptômes peuvent apparaître à retardement.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie Liquide et vapeurs hautement inflammables.

5.1. Moyens d'extinction Moyens d'extinction appropriés

Brouillard d'eau. Mousse résistante à l'alcool. Poudre chimique sèche. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés N'utilisez pas de jet d'eau, car cela propagerait l'incendie.

5.2. Dangers

spécifiques résultant de la substance ou de la mélange

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Elles peuvent parcourir une distance considérable vers une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme. En cas d'incendie, des gaz nocifs peuvent se former.

5.3. Recommandations aux pompiers Équipement de protection Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection complète en cas d'incendie. Équipement de protection spécial que les pompiers doivent porter

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Éloigner les conteneurs de la zone d'incendie si cela peut se faire sans risque.

Méthodes spécifiques

Utilisez des procédures d'incendie standard et tenez compte des dangers des autres matériaux impliqués.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Pour le personnel ne faisant pas partie des services d'urgence Utiliser un équipement de protection individuelle

approprié. Pour le personnel d'urgence

Tenir à l'écart le personnel non indispensable. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés pendant le nettoyage. Utiliser les mesures de protection individuelle recommandées à la section 8 de la FDS.

6.2. Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer la direction ou le personnel de surveillance compétent de tout rejet dans l'environnement. Prévenir tout rejet ou déversement supplémentaire en toute sécurité. Ne pas rejeter les déchets dans les égouts, le sol ou les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'inflammation (interdiction de fumer, de torches, d'étincelles ou de flammes à proximité). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts.

Déversements importants : Arrêter l'écoulement du produit si cela ne présente aucun risque. Endiguer le produit déversé si possible. Utiliser un matériau non combustible tel que de la vermiculite, du sable ou de la terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient en vue de son élimination ultérieure. Après récupération du produit, rincer la zone à l'eau.

Petits déversements : Absorber avec de la terre, du sable ou un autre matériau non combustible et transférer dans des conteneurs pour élimination ultérieure. Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. : chiffon, ouatine). Essuyer soigneusement la surface pour éliminer toute trace de contamination.

Ne jamais remettre le produit renversé dans son contenant d'origine pour le réutiliser.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir la section 8 de la FDS pour les mesures de protection individuelle. Voir la section 13 de la FDS pour les informations sur l'élimination des déchets.

SECTION 7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne pas manipuler, stocker ou ouvrir à proximité de flammes nues, de sources de chaleur ou de sources d'inflammation. Protéger le produit de la lumière directe du soleil. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas goûter ni ingérer. Éviter toute exposition prolongée. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Respecter les règles de manipulation des produits chimiques.

7.2. Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Conserver à l'abri de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Conserver dans un endroit frais et sec, à l'abri de la lumière directe du soleil. Conserver dans un récipient hermétiquement fermé. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver dans un endroit équipé d'extincteurs automatiques. Conserver à l'écart des matières incompatibles (voir section 10 de la FDS).

7.3. Utilisations finales particulières Non disponibles.

SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

(VLEP) en Espagne. INSST, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques, Tableau 1 - Valeurs limites environnementales (VLE)

Composants	Taper	Valeur
Acide acétique à ... % (CAS 64-19-7)	VLA-EC	50 mg/m ³ 20 ppm

Composants	Taper	Valeur
	VLA-ED	25 mg/m ³ 10 ppm
Éthanol; alcool éthylique (CAS 64-17-5)	VLA-EC	1910 mg/m ³ 1000 ppm
Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3)	VLA-EC	2 mg/m ³
CHLORURE DE FER (III) (CAS 7705-08-0)	VLA-ED	1 mg/m ³

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives fixées dans les directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE et 2017/164/UE

Composants	Taper	Valeur
Acide acétique à ... % (CAS 64-19-7)	VLA-EC	50 mg/m ³ 20 ppm
	VLA-ED	25 mg/m ³ 10 ppm

Valeurs limites biologiques	Il n'y a pas de limites d'exposition biologique pour le(s) ingrédient(s).
Méthodes de surveillance recommandées	Suivez les procédures de surveillance standard.
Niveaux sans effet dérivé (DNEL)	Pas disponible.
Concentrations prévues sans effet (PNEC)	Pas disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Une ventilation générale adéquate doit être assurée. La fréquence de renouvellement de l'air doit être correspondre aux conditions. Si possible, utilisez des hottes aspirantes et des systèmes de ventilation par aspiration. mesures locales ou autres mesures techniques pour maintenir les niveaux d'exposition en dessous des limites limites d'exposition recommandées. Si aucune limite d'exposition n'a été établie, le niveau de Les polluants en suspension dans l'air doivent être maintenus à un niveau acceptable. Il doit y avoir des installations de lavage des yeux et une douche d'urgence lors de la manipulation de ce produit.
---------------------------------	---

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle informations générales	Utiliser l'équipement de protection individuelle obligatoire. L'équipement de protection individuelle sera sélectionné, conformément à la norme CEN en vigueur et en collaboration avec le fournisseur d'équipement protection personnelle.
--	---

Protection des yeux/ porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.

méthode

Soins de la peau

- Protection des mains : Porter des gants de protection. Utiliser des gants de protection en : Nitrile.

- Autres : Portez des vêtements appropriés résistants aux produits chimiques.

Protection respiratoire : En cas de ventilation insuffisante, utiliser un appareil respiratoire adapté.

Risques thermiques : Pas disponible.

Mesures d'hygiène	Ne pas fumer pendant l'utilisation. Tenir à l'écart des aliments et des boissons. Toujours suivre les instructions. de bonnes mesures d'hygiène personnelle, telles que se laver après manipulation et avant de manger, de boire et/ou de fumer. Lavez régulièrement vos vêtements et votre équipement de protection éliminer les contaminants.
-------------------	---

Contrôles d'exposition environnemental	Informez le personnel de commandement ou de supervision approprié de tout rejet dans l'environnement environnement. Émissions provenant des équipements de ventilation ou de Les processus de travail sont conformes aux réglementations en matière de protection de l'environnement. Pour réduire Pour réduire les émissions à des niveaux acceptables, l'utilisation d'épurateurs de fumée ou de filtres peut être nécessaire ou modifier la conception de l'équipement de traitement.
--	--

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques de base

Condition physique	Liquide.
--------------------	----------

Forme	Liquide.
Couleur	Pas disponible.
Odeur	Pas disponible.
Point de fusion/point de fusion gel	Pas disponible.
Point d'ébullition ou point d'ébullition initiale et intervalle ébullition	78,29 °C (172,92 °F) estimé
Inflammabilité	Non applicable.
Point d'éclair	13,0 °C (55,4 °F) estimé
Température de auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Viscosité cinématique	Pas disponible.
Solubilité	
Solubilité (eau)	Pas disponible.
Coefficient de partage (n-octanol/eau) (valeur logarithmique)	Pas disponible.
pression de vapeur	56,26 hPa estimé

Densité et/ou densité relative

Densité	1,02 g/cm3 estimé
Densité de vapeur	Pas disponible.
Caractéristiques des particules	Pas disponible.

9.2. Autres données

9.2.1. Informations relatives aux classes de danger physique Aucune information supplémentaire pertinente n'est disponible.

9.2.2. Autres fonctionnalités de sécurité

Pourcentage volatil estimé à 21,86 %

Densité relative	1,02 estimé
COV	22,39 % estimé

SECTION 10. Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et transport.
10.2. Stabilité chimique	Le matériau est stable dans des conditions normales.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse n'est connue dans des conditions normales d'utilisation.
10.4. Conditions à remplir être évité	Évitez la chaleur, les étincelles, les flammes nues et toute autre source d'inflammation. Évitez les températures supérieures à point d'éclair. Contact avec des matières incompatibles.
10.5. Matières incompatibles	Acides. Agents oxydants forts. Anhydride maléique.
10.6. Produits de décomposition dangereuse	Aucun produit de décomposition dangereux n'est connu.

SECTION 11. Informations toxicologiques

informations générales	L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut avoir des effets néfastes.
Informations sur les voies d'exposition possibles	
Inhalation	Peut irriter les voies respiratoires. Une inhalation prolongée peut être nocive.
Contact avec la peau	Provoque de graves brûlures cutanées. Nocif par contact cutané.
Contact visuel	Provoque de graves lésions oculaires.
Ingestion	Provoque des brûlures chimiques du tube digestif. Nocif en cas d'ingestion.
Symptômes	Lésions cutanées brûlantes et corrosives. Provoque de graves lésions oculaires. Symptômes peuvent inclure des picotements, des larmoiements, des rougeurs, un gonflement et une vision trouble. lésions oculaires permanentes, y compris la cécité. Peut irriter les voies respiratoires.

11.1. Informations sur les classes de danger définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë À fortes concentrations, les vapeurs sont narcotiques et peuvent provoquer des maux de tête, Fatigue, étourdissements et lésions du système nerveux central. Nocif par contact cutané. en cas d'ingestion.

Composants	Espèces	Résultats des tests
1-naphtol (CAS 90-15-3)		
<u>Pointu</u>		
Inhalation		
CL50	Plat	> 97 mg/m ³ , 4 heures
Acide acétique à ... % (CAS 64-19-7)		
<u>Pointu</u>		
Dermique		
DL50	Lapin	1060 mg/kg
Inhalation		
CL50	Plat	11,4000000000000004 mg/l, 4 heures
Oral		
DL50	Plat	3,3100000000000001 g/kg
Éthanol; alcool éthylique (CAS 64-17-5)		
<u>Pointu</u>		
Inhalation		
CL50	Souris	39 mg/l, 4 heures
Oral		
DL50	Plat	6,2000000000000002 g/kg
CHLORURE DE FER (III) (CAS 7705-08-0)		
<u>Pointu</u>		
Oral		
DL50	Plat	28 mg/kg

Corrosion/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires.

Lésions oculaires graves / Provoque de graves lésions oculaires.

irritation oculaire

sensibilisation respiratoire En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Sensibilisation cutanée En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Mutagénicité des cellules germinales En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Cancérogénicité En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Toxicité pour la reproduction En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Toxicité spécifique chez certains organes – exposition unique Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique chez certains organes – exposition répétée Non classé.

Risque d'aspiration En raison du manque total ou partiel de données, la classification n'est pas possible.

Informations sur le mélange Aucune information disponible.

par rapport à la substance

11.2. Informations sur d'autres dangers

Propriétés d'altération endocrine Pas disponible.

Informations Complémentaires Pas disponible.

SECTION 12. Informations écologiques

12.1. Toxicité Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. D'après les données, disponible, les critères de classification comme dangereux pour l'environnement ne sont pas remplis aquatique - danger aigu.

Composants	Espèces	Résultats des tests
1-naphtol (CAS 90-15-3) Aquatique Pointu Pez	CL50 Carpe, poisson-faucon (<i>Cirrhinus mrigala</i>)	1,3 - 1,6 mg/l, 96 heures
Acide acétique à ... % (CAS 64-19-7) Aquatique Pointu crustacés Pez	CE50 Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) CL50 Cerf à queue bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	65 mg/l, 48 heures 75 mg/l, 96 heures
Éthanol; alcool éthylique (CAS 64-17-5) Aquatique Pointu crustacés Pez	CE50 Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) CL50 arc-en-ciel, truite de Donaldson (<i>Oncorhynchus mykiss</i>)	>= 7,7 - <= 11,2 mg/l, 48 heures 42 mg/l, 4 jours
Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) Aquatique Pointu Pez	CL50 Gambusine (<i>Gambusia affinis</i>)	80 mg/l, 96 heures
CHLORURE DE FER (III) (CAS 7705-08-0) Aquatique Pointu crustacés Pez	CE50 Puce d'eau (<i>Daphnia magna</i>) CL50 Cerf à queue bleue (<i>Lepomis macrochirus</i>)	9,6 mg/l, 48 heures 20,26 mg/l, 96 heures

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe aucune donnée disponible sur la dégradabilité d'un quelconque composant du mélange.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage n-octanol/eau (log K_{ow})

1-naphtol	2,85
Acide acétique ... % Éthanol;	-0,17
alcool éthylique	-0,31

Facteur de bioconcentration (FBC) Pas disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

12.5. Résultats de l'Évaluation PBT et vPvB Ce mélange ne répond pas aux critères vPvB/PBT de l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes Pas disponible.

12.7. Autres effets indésirables Le produit contient des composés organiques volatils qui peuvent contribuer à la création photochimie de l'ozone.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

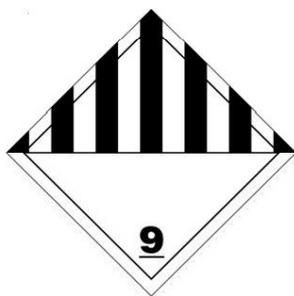
13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produits restants	Éliminer les contenants ou les doublures vides conformément à la réglementation locale. peut contenir des résidus de produit. Ce produit et son contenant doivent être éliminés de manière sûr (voir : Instructions d'élimination).
Emballage contaminé	Les récipients vides pouvant contenir des résidus de produit, veuillez respecter les avertissements. indiqué sur l'étiquette après vidage du contenant. Les contenants vides doivent être emmené vers un site de gestion des déchets agréé pour recyclage ou élimination.
Code européen des déchets	Le code déchet doit être attribué en accord entre l'utilisateur, le producteur et l'entreprise. élimination des déchets.
Méthodes de suppression/information	Collecter et récupérer ou éliminer dans des conteneurs scellés dans une décharge officielle. Ne pas laisser Ce produit s'écoulera dans les canalisations/réservoirs d'eau. Éliminer le contenu/récipient dans conformément aux réglementations locales, régionales, nationales ou internationales.
Précautions particulières	Éliminer conformément à toutes les réglementations applicables.

IMDG

Numéro ONU UN3316
Désignation officielle de transport maritime des Nations Unies **KIT DE CHIMIE**
Uni
Classe(s) de danger pour le transport
classe 9
Risque subsidiaire -
Groupe d'emballage II
Danger pour l'environnement
Polluant marin n°
P FA, S -

à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC ADN ; ADR ; IATA ; IMDG ; RID
utilisés. Les Transpôts de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler le produit. Précautions particulières à prendre par les avec Non établi. conformément



ARTICLE 15. Informations réglementaires

15.1. Réglementations et législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, annexes I et II, et ses modifications ultérieures

Non répertorié.

Règlement 2019/1021 (UE) relatif aux polluants organiques persistants (refonte), tel que modifié

Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 1, tel que modifié

Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 2, tel que modifié

Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe I, partie 3, tel que modifié

Non répertorié.

Règlement (UE) n° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, annexe V et ses modifications ultérieures

Non répertorié.

Règlement (CE) n° 166/2006, Annexe II, Registre des rejets et transferts de polluants, avec les modifications correspondantes

CHLORURE DE FER (III) (CAS 7705-08-0)

Règlement (CE) n° 1907/2006, article 59(10) du règlement REACH, liste des substances candidates en vigueur publiée par l'ECHA

Non répertorié.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006 REACH, Annexe XIV Substances soumises à autorisation, tel que modifié

Non répertorié.

Restrictions d'utilisation

Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XVII du règlement REACH. Substances soumises à des restrictions de mise sur le marché ou d'utilisation, tel que modifié. Les conditions de restriction indiquées pour le numéro d'entrée associé doivent être prises en compte.

1-naphtol (CAS 90-15-3) 75 Acide acétique (CAS 64-19-7) 75 Éthanol; alcool éthylique (CAS 64-17-5) 40 Hydroxyde de potassium; potasse caustique (CAS 1310-58-3) 75

Directive 2004/37/CE concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail, et ses modifications ultérieures

Non répertorié.

Autres réglementations	Ce produit a été classé et étiqueté conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (règlement CLP), tel que modifié. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié .
Réglementations nationales	Les personnes de moins de 18 ans ne sont pas autorisées à travailler avec ce produit, conformément à la directive européenne 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail, telle que modifiée. Respecter les réglementations nationales relatives au travail avec des agents chimiques, conformément à la directive 98/24/CE telle que modifiée.
15.2. Évaluation de la sécurité chimique SECTION 16.	Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.
Autres informations	
Liste des abréviations	Pas disponible.
Références	Pas disponible.
Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour la classification du mélange	La classification des dangers pour la santé et l'environnement a été obtenue à l'aide d'une combinaison de méthodes de calcul et, le cas échéant, de données d'essai.
Texte intégral des avertissements incomplet dans les sections 2 à 15	H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H226 Liquide et vapeurs inflammables. H300 Mortel en cas d'ingestion. H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact avec la peau. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux, H330 Mortel par inhalation. H332 Nocif par inhalation. H335 Peut irriter les voies respiratoires. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Informations sur les avis	SECTION 2 : Identification des dangers : Élimination SECTION 2 : Identification des dangers : Prévention SECTION 2 : Identification des dangers : Intervention SECTION 2 : Identification des dangers : Stockage Composition / Informations sur les ingrédients : Classification des ingrédients Informations sur le transport : Informations sur le transport du matériau
Informations de formation	Suivez les instructions de formation lors de la manipulation de ce matériau.
Avis de non-responsabilité	bioMérieux SA ne peut pas anticiper toutes les conditions d'utilisation de ces informations et de ses produits, ou des produits d'autres fabricants associés à son produit . Il incombe à l'utilisateur de veiller au respect des conditions de manipulation, de stockage et d'élimination en toute sécurité et d'assumer l'entière responsabilité de toute perte, dommage, blessure ou dépense résultant d'une mauvaise utilisation. Les informations contenues dans cette fiche ont été compilées au meilleur de nos connaissances et de notre expérience .